

Le 11 juin 2012

Séance ordinaire du conseil municipal de Pointe-Calumet, tenue le 11 juin 2012 à 20h à la salle de délibérations du conseil, sous la présidence de son Honneur le Maire Denis Gravel.

Sont présents et forment quorum, les conseillers suivants :

Serge Bédard - district #1
 Robert Beauchamp, délégué au CLD - district #4
 Normand Clermont, délégué à l'hygiène du milieu - district #5
 Marie-Claude Galland Prud'Homme, déléguée aux loisirs – district #6

Absence motivée :

Robert Kennedy, délégué à la voirie - district #2

ORDRE DU JOUR

- 1.- Adoption de l'ordre du jour
- 2.- Adoption des procès-verbaux des 14 et 28 mai 2012
- 3.- Adoption des comptes à payer au 31 mai 2012

ADMINISTRATION

- 4.- Comité d'Aide Alimentaire des Patriotes/demande d'aide financière
- 5.- SCFP – Section locale 3334/entente #1/signature/autorisation

LOISIRS

- 6.- Modification à la liste des employés temporaires engagés pour la saison estivale 2012
- 7.- Projet de modification des formats de jeux de soccer au Québec par la Fédération de soccer du Québec/appui
- 8.- La Libellule/barrages routiers/autorisation

VOIRIE

- 9.- Travaux correctifs de drainage – rue Simonne, 38^e Rue et rue Aimé/honoraires professionnels/préparation des plans et devis/autorisation de paiement
- 10.- Travaux correctifs de drainage – rue Simonne, 38^e Rue et rue Aimé/honoraires professionnels/préparation des plans et devis/autorisation de paiement
- 11.- Travaux correctifs de drainage – rue Simonne, 38^e Rue et rue Aimé/surveillance des travaux/mandat
- 12.- Travaux correctifs de drainage, d'aqueduc et de réfection de chaussée – 51^e Avenue (entre le #269 et le boul. Proulx)/surveillance des travaux/mandat
- 13.- Travaux correctifs de drainage, d'aqueduc et de réfection de chaussée – 51^e Avenue (entre le #269 et le boul. Proulx)/honoraires professionnels/surveillance des travaux/autorisation de paiement
- 14.- Usine de pompage 13^e Avenue/réparation d'une pompe/adoption de la soumission
- 15.- Travaux correctifs de drainage – 40^e Avenue (entre le boul. Proulx et le boul. de la Chapelle)/surveillance des travaux/mandat
- 16.- Travaux correctifs de drainage – Montée de la Baie (entre la rue André-Soucy et le boul. Proulx)/préparation des plans et devis/mandat
- 17.- Conseil Intermunicipal de Transport Laurentides (CITL)/lignes 80 et 81/approbation

URBANISME

- 18.- Adoption/second projet de règlement 308-51-12 modifiant le règlement de zonage 308-91 de façon à réduire les marges latérales minimales pour certaines zones résidentielles et à réduire la superficie minimale d'un terrain pouvant permettre un logement accessoire
- 19.- Avis de motion/règlement 309-01-12 modifiant le règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble numéro 309-91 de façon à ajouter des critères d'analyse lors du dépôt d'un plan d'aménagement d'ensemble
- 20.- Adoption/projet de règlement 309-01-12 modifiant le règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble numéro 309-91 de façon à ajouter des critères d'analyse lors du dépôt d'un plan d'aménagement d'ensemble
- 21.- Comité consultatif d'urbanisme/30-05-12/adoption du procès-verbal
- 22.- Comité consultatif d'urbanisme/30-05-12/dérogation mineure #2012-001/étude
- 23.- Comité consultatif d'urbanisme/30-05-12/changement de zonage dans la zone P-3 214/quadruplex ou moins/autorisation

HYGIÈNE DU MILIEU

- 24.- Municipalité de Saint-Joseph-du-Lac/travaux de réhabilitation des puits #4 et #5 de la station d'eau potable
- 25.- Municipalité de Saint-Joseph-du-Lac/planification, contrôle et supervision des travaux de réhabilitation de deux (2) puits à la station d'eau potable/mandat

SÉCURITÉ

- 26.- Avis de motion/règlement 380-42-12 amendant le règlement 380-97 concernant la circulation et le stationnement
- 27.- Avis de motion/règlement 383-05-12 modifiant le règlement 383-97 concernant la propreté, la sécurité, la paix et l'ordre sur le territoire de la Municipalité de Pointe-Calumet
- 28.- Service des incendies/vente du bateau, moteur et remorque/autorisation
- 29.- Pompier à temps partiel/engagement/dépôt
- 30.- Réponses aux questions de la séance précédente
- 31.- Parole à l'auditoire
- 32.- Levée de la séance

12-06-120

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par Marie-Claude G. Prud'Homme
Et APPUYÉ par Robert Beauchamp

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que modifié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12-06-121

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES 14 ET 28 MAI 2012

Il est PROPOSÉ par Serge Bédard
Et APPUYÉ par Marie-Claude G. Prud'Homme

QUE les procès-verbaux des 14 et 28 mai 2012 soient adoptés tels que présentés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur Normand Clermont arrive à 20h01 et prend son siège.

Avant de procéder à la délibération et l'adoption de la résolution suivante, Monsieur le Maire Denis Gravel, déclare ses intérêts dans la quincaillerie Marcel Gravel Inc.. Il s'abstient de participer aux délibérations et au vote du paiement de factures en provenance de sa quincaillerie.

12-06-122

ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 31 MAI 2012

Il est PROPOSÉ par Normand Clermont
Et APPUYÉ par Robert Beauchamp

D'AUTORISER le paiement des comptes à payer du fonds d'administration présentés sur la liste établie au 31 mai 2012 au montant de 84 261,77 \$. Les dépenses inscrites à la liste des paiements du 31 mai 2012 au montant de 339 229,35 \$ incluant les dépenses autorisées, en vertu du règlement 405-02, sont approuvées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12-06-123

COMITÉ D'AIDE ALIMENTAIRE DES PATRIOTES/DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

Il est PROPOSÉ par Normand Clermont
Et APPUYÉ par Robert Beauchamp

QU'UNE aide financière au montant de 200 \$ soit octroyé à l'organisme Le Comité d'Aide Alimentaire des Patriotes, afin de combler leurs besoins et de leur permettre de continuer leur mission de cueillette, transformation et distribution de nourriture aux personnes en situation de pauvreté.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES VOIES EXPRIMÉES

Cette proposition ne recevant pas l'unanimité de la part des membres du conseil, Marie-Claude G. Prud'Homme étant contre, cette résolution est donc adoptée sur division.

12-06-124

SCFP – SECTION LOCALE 3334/ENTENTE #1/SIGNATURE/
AUTORISATION

Il est PROPOSÉ par Normand Clermont
Et APPUYÉ par Robert Beauchamp

QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, l'entente #1 à intervenir avec la section locale 3334 du Syndicat Canadien de la Fonction Publique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MODIFICATION À LA LISTE DES EMPLOYÉS TEMPORAIRES ENGAGÉS
POUR LA SAISON ESTIVALE 2012

La Directrice générale, Mme Chantal Pilon, dépose au conseil une modification à la liste des employés temporaires engagés pour la saison estivale 2012, à savoir:

Employés étudiants et autres syndiqués

Animatrice, à compter du
18 juin 2012 :

Isabelle Murray, en remplacement de
Shanel Ferland Desbois ;

Service de garde, à compter du
18 juin 2012 :

Marie-Frédérique Labrèche, en
remplacement de Jessica Marcotte.

12-06-125

PROJET DE MODIFICATION DES FORMATS DE JEUX DE SOCCER AU
QUÉBEC PAR LA FÉDÉRATION DE SOCCER DU QUÉBEC/APPUI

CONSIDÉRANT les investissements que les villes et/ou municipalités ont faits depuis 10 ans dans les infrastructures de soccer sur leur territoire;

CONSIDÉRANT QUE les villes et/ou municipalités sont propriétaires de ces infrastructures et qu'elles doivent en assumer l'entretien et les modifications afin qu'elles demeurent sécuritaires à la pratique du sport;

CONSIDÉRANT le rôle important des bénévoles-citoyens dans le déploiement de la pratique du soccer au Québec;

CONSIDÉRANT le rôle important des villes et/ou municipalités au support du travail des bénévoles au sein des différentes structures de soccer au Québec;

CONSIDÉRANT le projet de modification des formats de jeux de soccer au Québec par la Fédération québécoise de soccer déposé au Conseil d'administration du mois de mars 2012, pour lequel une décision doit être prise dans les prochains mois sans consultation des différentes villes et/ou municipalités;

CONSIDÉRANT les impacts possibles mais pas encore évalués par les différentes villes et/ou municipalités;

CONSIDÉRANT les impacts pour le soutien aux associations par les villes et/ou municipalités;

CONSIDÉRANT QUE le partenariat municipal avec les organismes associatifs est indispensable pour l'organisation du loisir sur le territoire municipal;

CONSIDÉRANT l'exigence que les villes et/ou municipalités ont de faire partie intégrante de la décision de la Fédération de soccer du Québec;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Marie-Claude G. Prud'Homme
et APPUYÉ par Robert Beauchamp

DE demander à la Fédération de soccer du Québec de reporter d'un an, la décision relative à la modification des formats de jeux afin d'analyser les impacts financiers que les villes et/ou municipalités auraient à assumer par la modification de leurs infrastructures;

DE mandater l'Association québécoise du loisir municipal (AQLM) d'agir à titre d'intermédiaire dans l'analyse des impacts directs et indirects pour les différentes villes et/ou municipalités et qu'au terme de cette analyse, les villes et/ou municipalités puissent faire partie intégrante de la décision de la Fédération de soccer du Québec;

DE transmettre cette résolution à l'Association régionale de soccer des Laurentides afin d'intervenir dans ce dossier;

DE transmettre cette résolution à l'Association de soccer de St-Eustache, à l'Union des municipalités du Québec, ainsi qu'à chaque municipalité des MRC de la Couronne Nord.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12-06-126

LA LIBELLULE/BARRAGES ROUTIERS/AUTORISATION

Il est PROPOSÉ par Marie-Claude G. Prud'Homme
Et APPUYÉ par Serge Bédard

D'ENTÉRINER la lettre transmise à l'organisme La Libellule qui l'autorise à faire des barrages routiers le 9 juin 2012, dans le cadre de leur collecte de fonds annuelle.

Les barrages routiers se feront aux endroits suivants :

- Intersection de la Montée de la Baie et rue André-Soucy;
- Intersection rue André-Soucy et 48^e Avenue;
- Intersection 38^e Rue et 59^e Avenue;
- Intersection 38^e Rue (piste cyclable) et 13^e Avenue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12-06-127

TRAVAUX CORRECTIFS DE DRAINAGE – RUE SIMONNE, 38^E RUE ET RUE AIMÉ/HONORAIRES PROFESSIONNELS/PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS/AUTORISATION DE PAIEMENT

Il est PROPOSÉ par Serge Bédard
et APPUYÉ par Robert Beauchamp

D'AUTORISER le paiement au montant de 1 030,46 \$ (taxes incluses), à la firme Ingemax Inc., lequel représente les honoraires professionnels pour la préparation des plans et devis, dans le cadre des travaux correctifs de drainage – rue Simonne, 38^e Rue et rue Aimé (facture # 1871).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12-06-128

TRAVAUX CORRECTIFS DE DRAINAGE – RUE SIMONNE, 38^E RUE ET RUE AIMÉ/HONORAIRES PROFESSIONNELS/PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS/AUTORISATION DE PAIEMENT

Il est PROPOSÉ par Serge Bédard
et APPUYÉ par Robert Beauchamp

065

D'AUTORISER le paiement au montant de 302,96 \$ (taxes incluses), à la firme Ingemax Inc., lequel représente les honoraires professionnels pour la préparation des plans et devis, dans le cadre des travaux correctifs de drainage – rue Simonne, 38^e Rue et rue Aimé (facture # 1893).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12-06-129

TRAVAUX CORRECTIFS DE DRAINAGE – RUE SIMONNE, 38^E RUE ET RUE AIMÉ/SURVEILLANCE DES TRAVAUX/MANDAT

Il est PROPOSÉ par Serge Bédard
et APPUYÉ par Robert Beauchamp

D'ACCEPTER l'offre de service datée du 1^{er} juin 2012 de la firme Ingemax, pour la surveillance permanente des travaux correctifs de drainage – rue Simonne, 38^e Rue et rue Aimé, et pour un montant forfaitaire de 21 500 \$ (dépenses et taxes en sus).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12-06-130

TRAVAUX CORRECTIFS DE DRAINAGE, D'AQUEDUC ET DE RÉFECTION DE CHAUSSÉE – 51^E AVENUE (ENTRE LE #269 ET LE BOUL. PROULX)/SURVEILLANCE DES TRAVAUX/MANDAT

Il est PROPOSÉ par Serge Bédard
et APPUYÉ par Robert Beauchamp

D'ACCEPTER l'offre de service datée du 11 mai 2012 de la firme Ingemax, pour la surveillance permanente des travaux correctifs de drainage, d'aqueduc et de réfection de chaussée – 51^e Avenue (entre le #269 et le boul. Proulx), et pour un montant forfaitaire de 13 500 \$ (dépenses et taxes en sus).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12-06-131

TRAVAUX CORRECTIFS DE DRAINAGE, D'AQUEDUC ET DE RÉFECTION DE CHAUSSÉE – 51^E AVENUE (ENTRE LE #269 ET LE BOUL. PROULX)/HONORAIRES PROFESSIONNELS/SURVEILLANCE DES TRAVAUX/AUTORISATION DE PAIEMENT

Il est PROPOSÉ par Serge Bédard
et APPUYÉ par Robert Beauchamp

D'AUTORISER le paiement au montant de 1 552,16 \$ (taxes incluses), à la firme Ingemax Inc., lequel représente les honoraires professionnels pour la surveillance des travaux correctifs de drainage, d'aqueduc et de réfection de chaussée – 51^e Avenue (entre le #269 et le boul. Proulx) (facture # 1894).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12-06-132

USINE DE POMPAGE 13^E AVENUE/RÉPARATION D'UNE POMPE/ADOPTION DE LA SOUMISSION

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a demandé trois (3) soumissions par invitation, pour la réparation d'une pompe à l'usine de pompage sur la 13^e Avenue;

CONSIDÉRANT QUE la seule soumission reçue se lit comme suit :

DYNAPOMPE INC. 41 149,56 \$

CONSIDÉRANT QUE la soumission de la firme DYNAPOMPE INC., s'est avérée conforme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Serge Bédard
Et APPUYÉ par Robert Beauchamp

QUE la soumission de la firme DYNAPOMPE INC., au montant de 41 149,56 \$ incluant les taxes, pour la réparation d'une pompe à l'usine de pompage sur la 13^e Avenue, soit adoptée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12-06-133

TRAVAUX CORRECTIFS DE DRAINAGE – 40^E AVENUE (ENTRE LE BOUL. PROULX ET LE BOUL. DE LA CHAPELLE)/SURVEILLANCE DES TRAVAUX/MANDAT

Il est PROPOSÉ par Serge Bédard
et APPUYÉ par Robert Beauchamp

D'ACCEPTER l'offre de service datée du 1^{er} juin 2012 de la firme Ingemax, pour la surveillance permanente des travaux correctifs de drainage – 40^e Avenue (entre le boul. Proulx et le boul. de la Chapelle), et pour un montant forfaitaire de 18 000 \$ (dépenses et taxes en sus).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12-06-134

TRAVAUX CORRECTIFS DE DRAINAGE – MONTÉE DE LA BAIE (ENTRE LA RUE ANDRÉ-SOUCY ET LE BOUL. PROULX)/PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS/MANDAT

Il est PROPOSÉ par Serge Bédard
et APPUYÉ par Robert Beauchamp

D'ACCEPTER l'offre de service datée du 1^{er} juin 2012 de la firme Ingemax, pour la préparation des plans et devis, dans le cadre des travaux correctifs de drainage – Montée de la Baie (entre la rue André-Soucy et le boul. Proulx), et pour un montant forfaitaire de 4 000 \$ (dépenses et taxes en sus).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12-06-135

CONSEIL INTERMUNICIPAL DE TRANSPORT LAURENTIDES (CITL)/LIGNES 80 ET 81/APPROBATION

CONSIDÉRANT QUE des citoyens nous ont informés des désagréments que leur cause le trajet actuel de la ligne 80;

CONSIDÉRANT QUE ceux-ci veulent faciliter leur circulation sur notre territoire et ainsi avoir accès aux différents commerces avoisinants;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a demandé au Conseil Intermunicipal de Transport Laurentides (CITL) de proposer une solution;

067

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Robert Beauchamp
Et APPUYÉ par Normand Clermont

QUE le conseil municipal de Pointe-Calumet approuve les modifications des lignes 80 et 81, proposées par le Conseil Intermunicipal de Transport Laurentides (CITL) au mois de mai 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12-06-136

ADOPTION/SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 308-51-12 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 308-91 DE FAÇON À RÉDUIRE LES MARGES LATÉRALES MINIMALES POUR CERTAINES ZONES RÉSIDEN- TIELLES ET À RÉDUIRE LA SUPERFICIE MINIMALE D'UN TERRAIN POUVANT PERMETTRE UN LOGEMENT ACCESSOIRE

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement numéro 308-51-12 a été tenue le 4 juin 2012 ;

ATTENDU QU'aucune modification sur le projet de règlement numéro 308-51-12 n'a été apportée par le conseil municipal lors de cette assemblée publique de consultation;

ATTENDU QUE ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Normand Clermont
Et APPUYÉ par Serge Bédard

QUE le conseil municipal de Pointe-Calumet adopte, sans modification, le second projet de règlement numéro 308-51-12, afin qu'il soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12-06-137

AVIS DE MOTION/RÈGLEMENT 309-01-12 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE NUMÉRO 309-91 DE FAÇON À AJOUTER DES CRITÈRES D'ANALYSE LORS DU DÉPÔT D'UN PLAN D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE

Avis de motion est donné par le conseiller, Normand Clermont, qu'à une session du Conseil subséquente, il sera adopté un règlement modifiant le règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble numéro 309-91 de façon à ajouter des critères d'analyse lors du dépôt d'un plan d'aménagement d'ensemble. Le Conseil demande dispense de lecture de ce règlement.

12-06-138

ADOPTION/PROJET DE RÈGLEMENT 309-01-12 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE NUMÉRO 309-91 DE FAÇON À AJOUTER DES CRITÈRES D'ANALYSE LORS DU DÉPÔT D'UN PLAN D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE

Il est PROPOSÉ par Normand Clermont
et APPUYÉ par Serge Bédard

QUE le projet de règlement 309-01-12 modifiant le règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble numéro 309-91 de façon à ajouter des critères d'analyse lors du dépôt d'un plan d'aménagement d'ensemble, soit adopté.

QUE l'avis public du projet de règlement 309-01-12 soit affiché sur le territoire de la municipalité, et publié dans le journal local.

QU'une assemblée publique de consultation dudit projet de règlement soit tenue le 3 juillet 2012 à 19h00 à l'hôtel de ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE TERREBONNE
MUNICIPALITÉ DE POINTE-CALUMET

RÈGLEMENT 309-01-12

MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE NUMÉRO 309-91 DE FAÇON À AJOUTER DES CRITÈRES D'ANALYSE LORS DU DÉPÔT D'UN PLAN D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE

ATTENDU QUE le Conseil de la municipalité a adopté le 12 août 1991, le règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble numéro 309-91 et qu'un certificat de conformité a été délivré par la M.R.C. Deux-Montagnes en date du 28 août 1991;

ATTENDU QUE la Municipalité de Pointe-Calumet est régie par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1) et que les articles du règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble numéro 309-91 en faisant partie ne peuvent être modifiés que conformément aux dispositions de cette loi;

ATTENDU QUE le Conseil souhaite s'assurer que tout projet déposé à l'intérieur d'une zone soumise au règlement sur les PAE prenne davantage en considération la nature des sols et l'impact sur le milieu naturel;

ATTENDU QUE le Conseil souhaite exiger le dépôt de documents et études relatifs à la qualité des sols comme critère d'analyse d'un PAE;

ATTENDU QU'avis de motion pour la présentation du présent projet de règlement a été donné conformément à la Loi, le 11 juin 2012;

LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : L'article 8.4 « Critères d'analyse » du présent règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble numéro 309-91 est modifié en y insérant les dispositions particulières suivantes :

- 7) l'identification et la localisation des contraintes potentielles existantes sur le site : lacs, cours d'eau, milieux humides, zones inondables, boisés, fortes pentes, etc.;
- 8) la localisation et la superficie des espaces naturels préservés et entretenus et leur rapport sur la superficie totale du site;
- 9) le dépôt, à ses frais, par le propriétaire ou le requérant, d'un plan ou attestation professionnelle (incluant sceau et signature originale du professionnel qui les aura préparés), de même qu'un rapport présentant les conclusions et les recommandations relatives au projet quant à la composition du sol de l'emplacement ainsi que sa capacité portante;

- 10) le dépôt, à ses frais, par le propriétaire ou le requérant, d'un plan ou attestation professionnelle (incluant sceau et signature originale du professionnel qui les aura préparés), de même qu'un rapport présentant les conclusions et les recommandations relatives au projet quant à l'aménagement d'installations septiques;
- 11) le dépôt, à ses frais, par le propriétaire ou le requérant, de tout autre renseignement, détail, plan ou attestation professionnelle (incluant sceau et signature originale du professionnel qui les aura préparés), de même qu'un rapport présentant les conclusions et les recommandations relatives au projet nécessaire à la complète compréhension de la demande, pour s'assurer du parfait respect des différentes positions de tout règlement pertinent ou pour expliquer les impacts sur la sécurité publique, les infrastructures et l'environnement.

ARTICLE 2 : Le présent règlement fait partie intégrante du règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble numéro 309-91 qu'il modifie.

ARTICLE 4 : Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

DENIS GRAVEL, maire

CHANTAL PILON, directrice générale

12-06-139

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME/30-05-12/ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Il est PROPOSÉ par Normand Clermont
Et APPUYÉ par Serge Bédard

QUE le procès-verbal de l'assemblée du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 30 mai 2012, soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12-06-140

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME/30-05-12/DÉROGATION MINEURE #2012-001/ÉTUDE

Suite aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal étudiera la demande de dérogation mineure numéro 2012-001, et rendra sa décision lors de la séance régulière du 9 juillet 2012.

Cette demande vise l'immeuble suivant : 175, 60^e Avenue
Lot 1 732 650

Cette demande aura pour effet de modifier la marge avant de construction minimum à 2,65 mètres au lieu de 4,5 mètres, suite au dépôt du certificat de localisation de Cusson & Létourneau, arpenteurs, minutes 23 889, dossier 17834, afin de rendre le tout conforme.

070

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME/30-05-12/CHANGEMENT DE ZONAGE DANS LA ZONE P-3 214/QUADRUPLEX OU MOINS/AUTORISATION

Il est PROPOSÉ par Normand Clermont
Et APPUYÉ par Marie-Claude G. Prud'Homme

12-06-141

D'AUTORISER le Directeur des services municipaux, Monsieur Guy Simoneau, à faire les démarches nécessaires auprès de l'urbaniste-conseil, pour la préparation d'un amendement au règlement de zonage 308-91 modifiant la zone P-3 214 afin de permettre l'usage de quadruplex et moins.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12-06-142

MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOSEPH-DU-LAC/TRAVAUX DE RÉHABILITATION DES PUIITS #4 ET #5 DE LA STATION D'EAU POTABLE

CONSIDÉRANT le fonctionnement des puits depuis sept (7) ans;

CONSIDÉRANT la perte de capacité de production des puits depuis leur mise en service;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Joseph-du-Lac a demandé des soumissions par invitation et que la firme Groupe Puitbec s'est avérée la plus basse conforme, au coût de 21 500 \$ (taxes en sus);

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Normand Clermont
Et APPUYÉ par Marie-Claude G. Prud'Homme

QUE le conseil municipal de Pointe-Calumet accepte que la Municipalité de Saint-Joseph-du-Lac procède aux travaux de réhabilitation des puits #4 et #5 pour un montant de 21 500 \$ (taxes en sus), réparti selon l'entente en vigueur ;

QUE la Municipalité de Saint-Joseph-du-Lac se réserve le droit de reporter, sans aucune pénalité, la date des travaux prévus à une date ultérieure en fonction de la plage météo durant la période qui précède et celle qui suit l'intervention. L'avis de reporter les travaux peut être donné à au moins 72 heures avant la première journée prévue pour l'exécution des travaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12-06-143

MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOSEPH-DU-LAC/PLANIFICATION, CONTRÔLE ET SUPERVISION DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE DEUX (2) PUIITS À LA STATION D'EAU POTABLE/MANDAT

CONSIDÉRANT la nécessité de réaliser une réhabilitation de deux (2) puits ayant perdu de la capacité de production;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Normand Clermont
Et APPUYÉ par Serge Bédard

QUE le conseil municipal de Pointe-Calumet autorise la Municipalité de Saint-Joseph-du-Lac à accepter l'offre de service de la firme Agéos afin de s'assurer de la planification, du contrôle et de la supervision, dans le cadre des travaux de réhabilitation de deux (2) puits à la station d'eau potable, pour un montant de 14 340 \$ (taxes en sus), réparti selon l'entente en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AVIS DE MOTION/RÈGLEMENT 380-42-12 AMENDANT LE RÈGLEMENT 380-97 CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT

12-06-144 Un avis de motion est donné par la conseillère, Marie-Claude G. Prud'Homme, qu'à une session du Conseil subséquente, il sera adopté, un règlement modifiant le règlement 380-97 concernant la circulation et le stationnement, afin d'amender l'annexe « H » en enlevant des interdictions de stationner à certaines périodes et en les ajoutant à l'annexe « G » comme interdictions de stationner en tout temps ainsi qu'en y ajoutant un article dans le chapitre *LES STATIONNEMENTS MUNICIPAUX*.

12-06-145 AVIS DE MOTION/RÈGLEMENT 383-05-12 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 383-97 CONCERNANT LA PROPRIÉTÉ, LA SÉCURITÉ, LA PAIX ET L'ORDRE SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE POINTE-CALUMET

Un avis de motion est donné par la conseillère, Marie-Claude G. Prud'Homme, qu'à une session du Conseil subséquente, il sera adopté, un règlement modifiant le règlement 383-97 concernant la propriété, la sécurité, la paix et l'ordre sur le territoire de la Municipalité de Pointe-Calumet afin d'ajouter le chapitre « *Dispositions applicables à une école d'une Commission scolaire* », ainsi que l'article 27 relativement à l'interdiction à toute personne de se trouver sur le territoire d'une Commission scolaire, sans justification raisonnable.

12-06-146 SERVICE DES INCENDIES/VENTE DU BATEAU, MOTEUR ET REMORQUE/AUTORISATION

Il est PROPOSÉ par Marie-Claude G. Prud'Homme
Et APPUYÉ par Serge Bédard

D'AUTORISER le Directeur du service des incendies de la Municipalité de Pointe-Calumet, Monsieur Sylvain Johnson, à vendre le bateau, le moteur ainsi que la remorque.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POMPIER À TEMPS PARTIEL/ENGAGEMENT/DÉPÔT

La Directrice générale dépose au conseil, l'engagement de Monsieur Daniel Clavet, effectif le 30 mai 2012, au poste de pompier à temps partiel pour le service des incendies de la municipalité.

Ce pompier est assujetti à une période probatoire d'un an.

RÉPONSES AUX QUESTIONS DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

PAROLE À L'AUDITOIRE

072

LEVÉE DE LA SÉANCE

12-06-147

Il est PROPOSÉ par Normand Clermont
Et APPUYÉ par Marie-Claude G. Prud'Homme

QU'À 21h00, la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DENIS GRAVEL, maire

CHANTAL PILON, directrice générale